COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 4 novembre 2026

INTERDICTION DU PARCOURS SYNDICAL A LYON

LA CFDT DENONCE UNE DECISION PREFECTORALE IRRESPONSABLE QUI ABIME LA DEMOCRATIE SOCIALE ET RESTREINT LA PAROLE DES SALARIES

La CFDT Lyon Rhône exprime sa vive indignation après la décision du préfet du Rhône d'interdire le parcours déclaré de la manifestation interprofessionnelle du jeudi 5 novembre vers la place Bellecour.

Alors que la fragmentation sociale, la précarité et l'inquiétude sur le pouvoir d'achat et l'emploi exigent l'écoute, la réponse des pouvoirs publics se manifeste par une mesure de contrainte. Interdire le cœur de la cité aux travailleuses et travailleurs qui manifestent pacifiquement est une décision inique. **On ne résout pas la crise sociale en repoussant l'expression du mécontentement à la périphérie de l'espace public.**

Pour justifier sa décision, la préfecture instrumentalise les débordements du 17 octobre dernier. La CFDT refuse fermement qu'une liberté publique soit restreinte au motif que certains menacent de s'affranchir du cadre républicain. La responsabilité de l'État est de prévenir et sanctionner les violences, non de limiter l'expression de celles et ceux qui manifestent pacifiquement. Cette confusion affaiblit les corps intermédiaires alors même qu'ils constituent un facteur de dialogue, d'organisation collective et d'apaisement démocratique.

Avec l'intersyndicale, la CFDT a engagé un référé-liberté devant le tribunal administratif afin de faire respecter le droit de manifester.

Mais si des milliers de salariés se mobilisent le 5 novembre, c'est parce qu'ils veulent pouvoir vivre dignement de leur travail. Dans de nombreux secteurs, les rémunérations ne suivent plus l'évolution du coût de la vie. Les dépenses contraintes progressent, les difficultés de logement s'accentuent et trop de travailleurs ont le sentiment que leurs efforts ne sont plus reconnus à leur juste valeur.

La CFDT revendique des négociations et des augmentations salariales, dans le public et le privé ainsi qu'un partage plus juste des richesses créées par le travail. Travailler doit permettre de vivre, de se loger, de se déplacer, de faire face aux dépenses du quotidien et de construire des projets d'avenir.

C'est pour porter ces revendications et faire entendre la voix du monde du travail que la mobilisation du 5 novembre est maintenue.

Le RDV est maintenu le jeudi 5 novembre 2026 à 10h30 Manufactures des Tabacs

Contact Presse : CFDT LYON RHONE uti69@aura.cfdt.fr/ 0634643934